

Avec vous,
au cœur de votre sécurité

OBJET : Suivi des contrats de services professionnels SAP Données au 2025-06-16	OBJECTIF DE LA NOTE : Pour information
--	--

RAPPEL DES FAITS

- En novembre 2024, la Société a conclu 3 contrats de services professionnels SAP à la suite de 2 appels d’offres publics :
 - Services spécialisés divers pour l'évolution de la solution "CASA"
Contrat à exécution sur demande de 3 ans, avec 3 prestataires de services (3 rangs), et impliquant 68 différents profils de ressources.
Rang 1 : LGS (CW89234)
Rang 2 : CGI (CW92936)
Rang 3 : Levio (CW92938)
 - CW86700 : Services spécialisés divers pour l'exploitation et l'évolution de la solution "CASA" - Lot 1
Contrat comportant une partie ferme de 3 ans (30 436 604 \$, représentant 60 % du montant total du contrat), ainsi que des options de services supplémentaires pour 1 ou 2 année(s) additionnelle(s) (20 499 309 \$).
Les parties ferme et optionnelle impliquent toutes les deux 37 différents profils de ressources (dont 15 ressources stratégiques pour la partie ferme).
 - CW90890 : Services spécialisés divers pour l'exploitation et l'évolution de la solution "CASA" - Lot 2
Contrat comportant une partie ferme de 3 ans (35 761 735 \$, représentant 60 % du montant total du contrat), ainsi que des options de services supplémentaires pour 1 ou 2 année(s) additionnelle(s) (24 043 122 \$).
Les parties ferme et optionnelle impliquent toutes les deux 42 différents profils de ressources (dont 15 ressources stratégiques pour la partie ferme).
- Le 10 avril 2025, l’AMP a émis une ordonnance envers la Société lui demandant d’encadrer de façon rigoureuse la dépense de fonds publics permise dans les contrats connexes au projet CASA.
- Le 24 avril, l’AMP a pris acte des engagements de la Société de réaliser des suivis adéquats et a levé l’ordonnance.

COMMENTAIRES

- La consommation de ces contrats est effectuée en respect du processus en place à la Société, les tarifs sont donc respectés.
- Actuellement la consommation des contrats est inférieure par rapport au temps écoulé depuis le début des contrats.

Contrats fermes

- La consommation des contrats est actuellement de 11 % du montant sans les options.
- Un montant de 345 500 \$ a été appliqué en pénalité depuis le début des contrats.
- Les montants associés aux options ne sont pas accessibles au système, ces montants seront rendus disponibles par Direction de la gestion et de la conformité contractuelles (DGCC) uniquement lorsque les options seront exercées (pour les années 4 et 5).

Contrat à exécution sur demande

- Le processus de demandes d’interventions (DI) en place à la Société est respecté. Chaque DI est validée par la DGCC afin de s’assurer du respect du processus et des modalités prévues au contrat.

- Les demandes d'intervention (DI) octroyées représentent 8 % du montant du contrat. Le rythme de consommation est plus lent que ce qui était prévu au bordereau de prix de l'appel d'offres.
- Le rang 1 (LGS) a été en mesure de répondre à toutes les demandes transmises par la Société jusqu'à maintenant, aucune demande n'a été attribuée au rang 2 et 3.

CONSULTATIONS

- S.O.

IMPACTS BUDGÉTAIRES

- S.O.

RECOMMANDATIONS ET/OU MISE EN GARDE

- La consommation des contrats est actuellement en deçà de l'estimé prévu au bordereau de prix, la DGCC soulève donc un risque au niveau du respect des engagements contractuels de la Société.
- De plus, pour le contrat à exécution sur demande, il est constaté que 8 profils sur un total de 68 ont un montant engagé supérieur à 25 %, alors que 47 profils n'ont pas encore été consommés.

Approuvé par	Martin Simard	Collaboration	Marc-André Toupin	Sélectionner
	Vice-président aux finances et à l'administration		Directeur de la gestion et de la conformité contractuelles	Date